

## INFORMATIONS POUR LE REGLEMENT DE VOS LOYERS

Chère Madame, Cher Monsieur,

Afin de vous éviter des frais et pour simplifier au maximum le paiement de vos loyers, notre gérance propose différents systèmes de paiements.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir :

1. Cocher le procédé qui vous satisferait au mieux
2. Compléter les informations relatives au traitement de votre choix
3. Signer pour accord à côté de la case cochée
4. Nous retourner ce document

Nom – Prénom (titulaire du bail) .....

Adresse, Ville : (de l'objet loué) .....

### AVEC INTERNET

#### E-Banking / Poste Yellownet

En utilisant un de nos BVR mensuels, vous pouvez effectuer votre paiement via les services de gestion de votre compte bancaire ou postal par internet. Notre gérance émettra un seul BVR, que conservez pour tous les mois.

.....

#### L'e-facture

Des factures électroniques vous sont envoyées sous forme informatique par le canal de l'e-banking au lieu d'être déposées dans votre boîte aux lettres avec votre courrier. En quelques clics, vous les contrôlez et les validez sur votre écran. Grâce à l'e-facture, vous restez entièrement maître de l'opération, puisque vous pouvez refuser en un clic une facture que vous contestez.

.....

### SANS INTERNET

#### Le débit direct / LSV

Grâce à l'ordre permanent de la banque (LSV) ou au débit direct (DD) de la poste, le montant du loyer est automatiquement débité par nos soins, à la date d'échéance, de votre compte en banque ou de votre compte postal. Vous avez toutefois la possibilité de faire opposition dans les 30 jours sur l'avis de débit.

.....

Vous êtes client à la

Banque

Poste

#### L'ordre permanent

La Poste et les banques offrent depuis longtemps ce mode de pratique. Il vous suffit de remettre à votre conseiller bancaire ou postal un BVR mensuel, en lui précisant le jour du débit souhaité, et l'ordre sera automatiquement généré. Vous pouvez également configurer un versement automatique via votre service d'E-banking ou Yellownet.

.....

#### 12 bulletins de versements

Je préfère recevoir les 12 BVR imprimés et accepte qu'un montant de Fr. 25.- soit porté à ma charge lors de chaque envoi annuel.

.....